

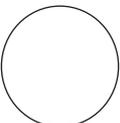
Référendum contre la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi)
Non à une loi sur l'asile inhumaine!

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi) soit soumise au vote du peuple. **Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.** Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

CANTON:		NPA:	Commune politique:				contrôle (laisser en blanc)
NOM <small>(écrire à la main et si possible en majuscules)</small>	PRENOM	Date de naissance exacte <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte (rue et n°)		Signature manuscrite		
1							
2							
3							
4							
5							

Expiration du délai imparti pour la collecte des signatures: 6 avril 2006

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau: 

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu:

Date:

Important: signez les deux référendums!
Plier, fixer et envoyer les deux feuilles de signatures. Ne pas les séparer ! A retourner jusqu'au 1^{er} mars 2006 à : Comité référendaire LEtr et LAsi, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne

Référendum contre la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr)
Non à l'arbitraire administratif et à l'exclusion

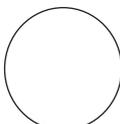
www.letr-non.ch

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr) soit soumise au vote du peuple. **Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.** Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

CANTON:		NPA:	Commune politique:				contrôle (laisser en blanc)
NOM <small>(écrire à la main et si possible en majuscules)</small>	PRENOM	Date de naissance exacte <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte (rue et n°)		Signature manuscrite		
1							
2							
3							
4							
5							

Expiration du délai imparti pour la collecte des signatures: 6 avril 2006

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau: 

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu:

Date:

Le double référendum est soutenu par (30.12.2005): Les Verts suisses, Solidarité sans frontières, Forum pour l'intégration des Migrant(e)s FIMM, Comité romand contre la LEtr, A Gauche Toute! AL – POP/PdT - Solidarité - JA!, Association suisse des Centres sociaux protestants, Asylbrücke Zug, CEDRI, cfd-Christlicher Friedensdienst, Comedia – Le syndicat des médias, FEKAR – Fédération des Associations Kurdes en Suisse, Forum Civique Européen, Jeunesse socialiste suisse, Juristes Démocrates de Suisse, jVERT-E-S suisses, Parti chrétien-social, Parti Socialiste Suisse PS, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs SIT, Syndicat des services publics SSP, Travail.Suisse, Unia, Union syndicale suisse USS. Renvoyez cette feuille, même avec une seule signature, aussitôt que possible (dernier délai: 1^{er} mars 2006) au Comité référendaire LEtr et LAsi, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne, qui se charge du contrôle des signatures. Commande de feuilles au n° de tel. 031 312 66 60 ou sur internet: www.letr-non.ch



Ueli Leuenberger, Conseiller national, vice-président des Verts Signez le référendum contre les deux lois inhumaines pour éviter le pire et pour montrer qu'une autre Suisse – moins glaciale – existe ! Nous ne pourrons pas un jour dire à nos petits-enfants que nous ne savions pas...



Claudio Micheloni, Secrétaire général FIMM La LEtr fait du processus d'intégration une course d'obstacles. Le droit à l'obtention du permis C après 10 ans de séjour n'est pas garanti. Ainsi le danger de l'arbitraire dans l'application de la loi par les administrations cantonales est renforcé. Des dizaines d'années d'efforts d'intégration risquent d'être réduites à néant.



Balthasar Glättli, Solidarité sans frontières La possibilité d'un examen individuel d'un cas de rigueur est supprimée par la LEtr. Des sans-papiers qui vivent honnêtement depuis des années en Suisse, et y sont intégrés, se voient ainsi privés de toute chance d'obtenir le droit d'établissement.



Vania Alleva, Unia Il n'est pas acceptable de créer deux systèmes de traitement aussi différents pour les étrangers qui travaillent et vivent en Suisse. La LEtr est un camouflet monumental pour des centaines de milliers de personnes. La LEtr crée de nouveaux problèmes au lieu de résoudre ceux qui existent. L'insécurité liée à une situation précaire et un avenir incertain rend difficile l'intégration.

Non à la loi sur les étrangers Non à l'arbitraire administratif et à l'exclusion

La loi sur les étrangers, LEtr, est une loi spéciale qui touche 700'000 personnes, plus précisément, 40% des étrangers vivant en Suisse. Pourquoi ? Parce qu'ils sont ressortissants de Pays tiers (hors UE) !

Arbitraire : la LEtr produit des migrant-e-s de 1^{ère} et 2^{ème} classe !

Les étrangers sont traités de manière totalement différente selon leur origine. S'ils ont le malheur de venir d'un « faux » pays, ils n'obtiennent pas le droit d'établissement. Peu importe qu'ils vivent depuis des années en Suisse, qu'ils y travaillent et y paient leurs impôts ! Cette loi porte même préjudice aux Suissesses et aux Suisses mariés à un ou une ressortissant-e d'un Pays tiers alors que les citoyens européens ne subissent aucune contrainte.

Désintégrant : la LEtr déchire les familles

Le droit au regroupement familial est fortement restreint. Les enfants de plus de douze ans ne pourront rejoindre leur famille que durant la première année.

Offensante : la LEtr produit des fonctionnaires fureteurs

Le droit au mariage est lui aussi limité. Si un Suisse (une Suissesse) veut épouser une étrangère (un étranger), l'officier d'état civil peut mener son « enquête » sur les relations qu'entretiennent les futurs mariés. Il peut non seulement s'adresser à d'autres offices, mais aussi à des voisins ou à des collègues du couple.

Moyenâgeuse : la LEtr permet « la détention pour insoumission »

En tant que loi spéciale de police, la LEtr introduit de nouvelles mesures de contrainte pour les requérants d'asile et les étrangers. Elle permet même une détention pour insoumission pouvant aller jusqu'à deux ans !

Non à cette loi arbitraire et ségrégationniste. Nous défendons l'égalité des droits et des devoirs pour tous les migrant-e-s, regroupement familial et droit au permis d'établissement compris. Une véritable politique d'intégration est nécessaire pour le bien de tous.

www.lettr-non.ch

Plier, fixer, affranchir et envoyer les deux feuilles de signatures. Ne pas les séparer !



Le référendum est lancé par Les Verts suisses, Solidarité sans frontières, Forum pour l'intégration des Migrant(e)s FIMM et le Comité romand contre la LEtr. Il est soutenu par : A Gauche Toute! AL – POP/PdT - Solidarité - JA!, Association suisse des Centres sociaux protestants, Asylbrücke Zug, cfd-Christlicher Friedensdienst, CEDRI, Comedia – Le syndicat des médias, FEKAR – Fédération des Associations Kurdes en Suisse, Forum Civique Européen, Jeunesse socialiste suisse, Juristes Démocrates de Suisse, jVERT-E-S suisses, Parti chrétien-social, Parti Socialiste Suisse PS, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs SIT, Syndicat des services publics SSP, Travail.Suisse, Unia, Union syndicale suisse USS (30.12.2005)

Soutenez les référendums !

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

NPA, Lieu: _____

E-mail: _____

- Envoyez-moi ____ feuilles de signatures supplémentaires
- Je désire recevoir régulièrement les courriels d'information du comité référendaire, veuillez inscrire mon adresse e-mail dans votre liste de distribution
- Je soutiens financièrement la campagne : CHF _____, veuillez me faire parvenir un bulletin de versement (CP 30-171066-8)
- Je désire soutenir mon comité régional et participer à la collecte de signatures.

Non à la loi sur l'asile Non à une loi sur l'asile inhumaine!

La nouvelle loi sur l'asile est inhumaine et pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Elle plonge dans la détresse des enfants, des femmes et des hommes qui ont besoin de protection. Des personnes persécutées sont renvoyées pour la seule raison qu'elles n'ont pas de passeport. Leur demande d'asile n'est pas examinée, ce qui viole le droit international. Des enfants non accompagnés, des personnes traumatisées et des familles entières se retrouvent à la rue. C'est contraire à la tradition humanitaire dont nous sommes fiers. Emprisonner des mineurs ne respecte pas la Convention des droits de l'enfant. Jeter des personnes en prison jusqu'à deux ans dans le seul but d'obtenir leur renvoi est à la fois injuste, inefficace et coûteux. Ce sont les communes et les cantons qui font les frais de cette politique d'asile erronée. Ne laissons pas faire!

Important : Signez les deux référendums au verso !

Affranchir s.v.p.
Bitte frankieren
Affrancare per favore

A retourner jusqu'au
1^{er} mars 2006 à :

**Comité référendaire
LEtr et LAsi
Waisenhausplatz 21
3011 Berne**